

3.1. *L'entretien*

Ce chapitre ne traite que des entretiens post-réalisation, c'est-à-dire une fois le chantier réalisé, terminé, réceptionné – que l'entreprise l'ait entretenu pendant une ou plusieurs années – au moment où le maître de l'ouvrage prend effectivement possession de son ouvrage.

Tous les végétaux plantés dans les espaces verts sont vivants, vulnérables, plus ou moins fragiles et ont besoin pour grandir de soins attentifs.

La garantie de pérennité de l'espace vert réalisé souvent à grands frais passe, de manière obligatoire, par l'entretien.

Plusieurs principes accompagnent cet entretien :

- a) Il n'existe pas d'espace vert qui puisse se passer d'entretien ;
- b) L'entretien d'un espace vert, quelle que soit la manière dont il est réalisé, représente un coût plus ou moins élevé ;
- c) La préservation de la qualité de l'environnement doit être une préoccupation constante dans les opérations d'entretien des espaces verts ; ceux-ci représentent dans les villes les espaces naturels. Pourtant trop souvent des modes de fertilisation, des traitements phytosanitaires abusifs entraînent des pollutions incompatibles avec leur objet. En conséquence, doivent être adoptés des techniques et des produits qui participent à la qualité écologique de ces espaces afin qu'ils soient des lieux de référence en matière d'environnement.

L'entretien s'applique à tout l'espace vert et à chaque ensemble ou essence le constituant. Certaines phases sont différentes suivant que l'on a à faire à un arbre ou à une pelouse. Les principales phases de l'entretien d'une plantation sont les suivantes :

1. **Binage**

Cette pratique consistant à travailler de façon manuelle le sol au pied de la plante, s'applique aux arbres, arbustes, semi-ligneux, vivaces, annuelles.

Il est coutume de dire qu'un binage remplace deux arrosages. Cette opération doit être réalisée avec des instruments adéquats en prenant toutes précautions pour ne pas abîmer les plants.

2. **Arrosage**

S'applique à toutes les plantes composant l'espace vert y compris et surtout les gazons et les pelouses. Les arrosages doivent être effectués autant de fois que de besoin. Ils peuvent être réalisés, en tout ou partie, manuellement ou automatiquement. Il existe actuellement dans le commerce une multitude d'appareils et de systèmes d'arrosage. Il est cependant conseillé aux maîtres de l'ouvrage, afin de leur diminuer cette charge très lourde dans le poste entretien, de veiller à ce que l'espace vert au moment de sa réalisation soit équipé d'un réseau d'arrosage enterré automatique ou semi-automatique, dont le coût sera très vite amorti.

La fréquence des arrosages et le coût de ce poste pourront être différents selon la localisation géographique de l'ouvrage. Les arrosages seront généralement plus nombreux dans les régions ensoleillées que dans celles soumises aux influences du climat atlantique.

3. **Taille**

Il y a plusieurs types de taille (formation, fructification). Certains arbres et arbustes ne se taillent pas. Ceci est exceptionnel car la plupart des végétaux sont taillés. La fréquence n'est pas obligatoirement annuelle. D'une manière générale, pour les arbres, elles sont plus rapprochées dans les premières années qui suivent la plantation. Il en est de même pour certains semi-ligneux et vivaces.

Les tailles ne se font pas toutes à la même époque. Les tailles sur arbres, *a fortiori* quand elles sont très importantes (exceptionnelles doivent être suivies de soins très attentifs (cicatrisant, désinfectant), pour éviter la prolifération de parasites (champignons, insectes). En effet, la taille constitue la principale source de pénétration de maladie des arbres.

Certaines plantations d'alignement nécessitent des élagages réguliers pour assurer des effets paysagers spécifiques (rideaux, tonnelles...) ou pour rendre compatible le volume des arbres avec l'espace urbain où ils sont implantés. Les élagages doivent être assurés selon des méthodes « douces », respectueuses de la physiologie des arbres. Il est recommandé d'utiliser le modèle de cahier des clauses techniques particulières proposé en annexe et de faire appel à des entreprises qualifiées en la matière.

Eviter et prohiber la taille sauvage, à l'épareuse par exemple ; utiliser des tailleuses.

4. Tonte

C'est la taille des gazons, pelouses et prairies, rustiques ou non. La fréquence des tontes est déterminée par le type de gazon mis en place (son arrosage et sa fertilisation) et pour les conditions climatiques du moment. Tous les 3 jours dans certains cas. Le cas extrême : les « greens » de golf, par exemple, sont tondues quotidiennement en période estivale. Pour un gazon à développement normal, de composition traditionnelle, il faut compter un minimum de 30 tontes et un maximum de 50 tontes annuelles.

Toutes les opérations de tonte doivent être réalisées avec du matériel adapté de tondeuses. Il en existe une très grande variété dont toujours une correspond au besoin. L'ensemble est rassemblé en 4 groupes, les 2 principaux étant constitués par les tondeuses à lames hélicoïdales (axe horizontal) – coupe nette et franche qui outre l'aspect esthétique évite la pénétration des maladies – et les tondeuses à lames rotatives (axe vertical).

Il conviendra d'apporter un soin particulier au choix du matériel (tondeuses poussées, tractées, autotractées) et notamment au type de motorisation du matériel.

Un espace vert étant en principe un lieu de détente dont on attend le calme et le silence, il sera judicieux de choisir ou d'exiger de l'entrepreneur un matériel silencieux. Il faut noter que le matériel à moteur électrique est généralement plus bruyant. Toutefois, s'il est très adapté pour une taille soignée de gazon pour des massifs, il ne peut pas être employé pour des aires de grandes surfaces. Ces matériels sont cependant complémentaires.

5. Fertilisation

Il ne faut pas oublier les engrais. Leurs composants doivent être appropriés aux plantes à traiter. Au même titre que l'eau, toutes les plantes en ont besoin pour grandir. Sans engrais, le sol, à lui seul, ne peut faire face aux exigences de la plante, ses réserves s'épuisent lentement, il convient de les reconstituer périodiquement. Il ne faut pas confondre la fertilisation avec les amendements et la fumure, lesquels en règle générale, sont apportés au moment de la préparation des sols de l'espace vert, lors de sa réalisation.

Les abus d'engrais sont néfastes pour la qualité des nappes phréatiques mais aussi pour le bon état sanitaire des plantes. Un dosage rigoureux doit être effectué. Un strict respect de l'environnement doit être assuré. Il est conseillé de faire procéder à intervalles réguliers à l'analyse des eaux de drainage pour juger de la qualité des eaux évacuées. Selon les taux de nitrates ou de potasse constatés, les gestionnaires pourront ainsi réguler les apports en engrais afin de trouver le juste équilibre entre les besoins des végétaux et les contraintes en matière de qualité des eaux évacuées.

6. Traitement

Le sol, les gazons, les arbustes, les arbres ont souvent besoin de traitements sanitaires – répartis en préventifs (sulfate de cuivre, essentiellement contre les maladies cryptogamiques, etc.) et en curatifs (contre les pucerons, les oïdiums, les cochenilles, etc.), les mauvaises herbes dans les gazons, etc. (désherbages sélectifs). Il existe beaucoup de produits de traitement. Il en existe toujours un qui soit approprié à la maladie à traiter. Ces produits, dont certains sont très toxiques, doivent être utilisés en suivant rigoureusement les prescriptions du fabricant et la législation en vigueur.

7. Désherbage

Cité pour mémoire, il est souvent réalisé en même temps que le binage. Il peut être partiel (sélectif en ciblant l'élimination précise d'espèces indésirables) ou total lorsque l'on souhaite, par exemple, refaire une pelouse très dégradée.

Là aussi, il existe une quantité impressionnante de produits, à utiliser suivant les prescriptions du fabricant et la législation en vigueur.

3.2. *Les autres aspects de la maintenance et de la gestion*

Pour assurer la maintenance d'un espace vert, il ne suffit pas de se préoccuper de l'entretien des végétaux tel qu'il vient d'être traité au paragraphe précédent, il faut également prendre en compte tous les autres aspects de la gestion sans leur consacrer de longs développements, surtout lorsqu'ils procèdent d'éléments bien connus des techniques utilisées dans les secteurs des travaux publics et du bâtiment.

Afin de n'en oublier aucun, il est important de les passer même sommairement en revue. Ainsi, la fonctionnalité et la pérennité de l'espace vert. pourront être assumées.

3.2.1. *L'entretien des parties non végétales*

L'entretien des parties non végétales doit se voir réserver une place plus ou moins importante selon l'emplacement (et donc l'environnement) et l'usage de l'espace vert.

Il en va aussi de l'entretien du bâti (qu'il soit lié à la gestion ou à l'animation) des murs, murets et escaliers, des surfaces et des cheminements revêtus ou seulement stabilisés, de la fontainerie et des plans d'eau, des mobiliers urbains et de jeux... sans oublier l'entretien de propreté.

1. Le réseau d'arrosage :

- protection hivernale contre le gel ;
- purge des réseaux à l'automne en fin de période d'arrosage ;
- vérification générale de l'installation (tuyaux, appareils, etc.) et remise en état si besoin est au printemps.

2. Le réseau de drainage, s'il existe :

- inspection des regards de visite et des collecteurs, nettoyage régulier des canalisations par jets sous pression.

3. Le réseau d'eau pluviale :

- inspection et contrôle et/ou nettoyage des regards de visite et des collecteurs (par moyens traditionnels ou caméra vidéo) pour s'assurer de l'absence de racines pouvant pénétrer dans les canalisations (hydrotropisme) et obturer celles-ci.

Pour éviter d'être ultérieurement confronté à des prestations d'entretien coûteuses, il importe, dès la réception, de respecter les prescriptions techniques utilisées en matière de réseaux d'assainissement. Les regards de visite sont à placer aux changements de direction ou de pente à une distance de l'ordre de 30 à 40 mètres. Les conduites sont posées de façon rectiligne.